



## **Vous changez de compte bancaire ?**

Mettez votre RIB à jour

Vous avez ouvert un nouveau compte bancaire ? Pour garantir la continuité de vos versements, il est important de transmettre votre nouveau RIB à la Caf sans attendre.

Cette mise à jour permet d'assurer le versement de vos prestations sur votre nouveau compte, sans interruption.

Comment mettre à jour votre RIB ? La démarche est simple et rapide : sur l'application mobile Caf - Mon Compte ou sur le site [caf.fr](http://caf.fr), dans votre espace Mon Compte. En quelques clics, vos coordonnées bancaires sont actualisées.

Résultat : une prise en charge plus rapide et l'assurance de recevoir vos prestations sur votre nouveau compte.